



Procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil municipal de Lac-Édouard, tenue le 9 janvier 2024 à la salle des sessions.

Cette assemblée est présidée par monsieur Larry Bernier, maire de Lac-Édouard et à laquelle sont présents : madame la conseillère Chantal Corriveau, messieurs les conseillers Jean Bernier, Jean-Raymond Côté, Adrien Francoeur, Patrick Matton et Henry Rioux formant quorum.

Est également présent, monsieur Pierre Arseneault, directeur général et greffier-trésorier.

Le maire, monsieur Larry Bernier, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et lit la pensée du jour.

# 01-24 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henry Rioux ;

APPUYÉ PAR madame la conseillère Chantal Corriveau;

#### **ET RÉSOLU**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

- 1. « Je ne pense pas à toute la misère, je pense à la beauté qui reste. » Anne Frank
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 décembre 2023 ceux des assemblées spéciales du 21 décembre 2023
- 4. Correspondance
- 5. Présentation et adoption des dépenses de décembre
- 6. Première période de questions du public
- 7. Résolution octroyant une subvention à l'Association des pompier·ière·s de Lac-Édouard
- 8. Résolution concernant l'engagement d'une agente de développement rural, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe
- 9. Résolution demandant à nos député·e·s de faire pression sur les grands diffuseurs de téléphonie cellulaire
- 10. Résolution de condoléances aux membres de la famille de madame Denise Vaillancourt
- 11. Affaires nouvelles
- 12. Deuxième période de questions du public
- 13. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ





# 02-24 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 12 DÉCEMBRE 2023 AINSI QUE CEUX DES ASSEMBLÉES SPÉCIALES DU 21 DÉCEMBRE 2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bernier ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Patrick Matton ;

#### **ET RÉSOLU**

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 décembre 2023 ainsi que ceux des assemblées spéciales du 21 décembre 2023 soient adoptés tels que rédigés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **CORRESPONDANCE:**

Aucune correspondance.

### 03-24 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES DÉPENSES DE DÉCEMBRE 2023.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Francoeur ;

**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Henry Rioux ;

**QUE** le conseil municipal adopte les dépenses présentées dans le fichier ci-joint pour le mois de décembre 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### PREMIÈRE PÉRIODE QUESTION

# Une question de M. Christian Gaudreau:

Il demande si la résolution qui a été adoptée concernant les règles d'itinérance a déjà été envoyée? Et si on a reçu un accusé de réception.

### Réponse de M. Larry Bernier, maire :

Oui, le tout a déjà été envoyé et non, pas d'accusé de réception. Cependant, j'ai communiqué avec la Fédération Québécoise des Municipalités et aussi la Fédération Canadienne des Municipalités pour leur mentionner qu'on avait adopté cette résolution. Le président de la Fédération Canadienne des Municipalités m'a répondu qu'il mettait son équipe politique sur le dossier, car d'autres régions vivent la même chose que nous. Voilà, c'est là ou nous sommes rendus dans ce dossier, nous continuons à pousser.





# 04-24 RÉSOLUTION OCTROYANT UNE SUBVENTION D'AIDE À L'ASSOCIATION DES POMPIER-ÈRE-S DE LAC-ÉDOUARD

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Chantal Corriveau ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henry Rioux ;

#### **ET RÉSOLU**

**QUE** ce Conseil octroie une somme de cinq cents (500 \$) dollars à l'Association des pompier·ère·s de Lac-Édouard

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

# 05-24 RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT DE MADAME JEANNIE CARRIER AU POSTE D'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT RURAL, DIRECTRICE GÉNÉRAL ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire combler un poste d'agente de développement rural ;

**ATTENDU QUE** les compétences de madame Jeannie Carrier dans le domaine de la comptabilité ;

ATTENDU la longue expérience de madame Carrier du milieu des affaires ;

**ATTENDU QUE** les recommandations du comité de ressources humaines à l'effet d'engager madame Jeannie Carrier sont très favorables ;

### EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bernier ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Raymond Côté ;

#### **ET RÉSOLU**

**QUE** la Municipalité de Lac-Édouard engage madame Jeannie Carrier au poste d'agente de développement rural, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-Édouard et ce, à compter du 1 janvier 2024.

**QUE** la période de probation de madame Jeannie Carrier soit de six mois.

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ





# 06-24 RÉSOLUTION DEMANDANT À NOS DÉPUTÉS DE FAIRE PRESSION SUR LES GRANDS DIFFUSEURS DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE

**ATTENDU QUE** la compagnie ECOTEL détient les droits concernant le réseau cellulaire sur le territoire de la Municipalité de Lac-Édouard ;

**ATTENDU QUE** la compagnie ECOTEL a installé deux tours avec antennes pour la diffusion et la réception du signal cellulaire 5G à Lac-Édouard ;

ATTENDU QUE ces équipements sont opérationnels depuis un an ;

**ATTENDU QUE** la compagnie ECOTEL a entamé depuis un an des pourparlers avec tous les diffuseurs de cellulaire et que Bell, Telus et Rogers ont refusé d'activer l'itinérance avec ECOTEL afin que leurs abonnés puissent utiliser le réseau cellulaire en place sur le territoire de Lac-Édouard ;

**ATTENDU QUE,** du fait cité ci-dessus, les nombreux villégiateurs de Lac-Édouard provenant de tout le Québec et même d'ailleurs au Canada ayant des comptes de cellulaires avec les grands diffuseurs (Bell, Telus, Rogers) ne peuvent utiliser leur cellulaire à Lac-Édouard :

**ATTENDU QU**'il n'est pas normal que les citoyens d'une municipalité du comté de Saint-Maurice-Champlain, ou de Laviolette-Saint-Maurice, en l'occurrence, la Municipalité de Lac-Édouard, soient privés de téléphonie cellulaire alors que toutes les infrastructures sont en place ;

**ATTENDU QUE** la sécurité de tous les citoyens (résidents permanents et villégiateurs) de Lac-Édouard est remise en cause du fait de ne pas avoir de réseau cellulaire ;

# EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Patrick Matton ;

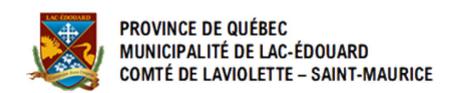
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henry Rioux ;

# **ET RÉSOLU**

**QUE** le Conseil municipal de Lac-Édouard demande que l'honorable François-Philippe Champagne, député de Saint-Maurice-Champlain, et madame Marie-Louise Tardif, députée de Laviolette-Saint-Maurice fassent pression sur les grands diffuseurs (Bell, Rogers et Telus) de sorte que tous les utilisateurs de téléphonie cellulaire puissent avoir accès à un réseau cellulaire, peu importe leur fournisseur de téléphonie cellulaire;

**QUE** copie de cette résolution soit envoyée au député de Saint-Maurice-Champlain à la Chambre des communes et ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, l'honorable François-Philippe Champagne et à madame Marie-Louise Tardif, députée de Laviolette-Saint-Maurice.

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ





# 07-24 RÉSOLUTION DE CONDOLÉANCES À LA FAMILLE DE MADAME DENISE VAILLANCOURT

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Chantal Corriveau ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bernier ;

#### **ET RÉSOLU**

**QUE** les membres du Conseil municipal de Lac-Édouard offrent leurs plus sincères condoléances aux membres de la famille de madame Denise Vaillancourt.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

# **AFFAIRES NOUVELLES**

Monsieur le maire, Larry Bernier, lit les principales nouvelles du Tour du Lac et informe les personnes présentes que le journal mensuel sera disponible en version électronique sur le site de la municipalité le 2<sup>e</sup> mercredi du mois.

#### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

# Question de M. Christian Gaudreau:

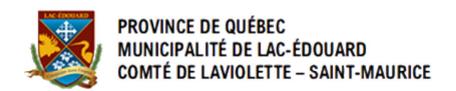
J'ai appris que vous fermiez le dépôt de branches au garage municipal. Pour notre association, cela nous désencombrait beaucoup. On pense que ça va finir comme avant et que les gens vont venir déposer pleins de toute sorte de chose à notre dépôt.

#### Réponse de M. Larry Bernier, maire :

Le problème que l'on a vécu avec le dépôt, c'est qu'on s'est retrouvé avec toute sorte de déchet autre que les branches, qui n'auraient pas dû se retrouver là. Ça n'avait pas de bon sens! Alors, bref, les gens devront aller les porter au Centre de tri à La Tuque.

#### Réponse de M. Pierre Arseneault :

On va essayer de trouver une solution pour éviter que le problème soit reporté ailleurs. Ce n'est pas encore tout trouvé, on travaille là-dessus. Je comprends très bien ce que vous avez vécu. Je ne comprends pas que les gens viennent vivre dans le bois et emmène la ville dans le bois. Le règlement municipal dit que tout matériaux de construction doit être envoyé directement au Centre de tri par les résidents, nous avons voulu accommoder...on n'en revient juste pas, c'était incroyable la quantité de branches et si c'était juste ça...mais que les gens en profitent pour y déposer des matériaux de construction, des résidus de quai, et des troncs d'arbres de plus de 10 pouces, c'est trop ! On a donné une chance, même si nous savions que la cabane verte, c'était <Bonne Chance >, mais ça ne fonctionne pas, les gens pellettent dans la cour du suivant plutôt que de donner au suivant, dans le bon sens du terme. On va s'organiser pour que la règlementation soit respectée et appliquée avec caméras et policiers. Les malfaiteurs vont comprendre le jour où il y en aura un qui se fera prendre.





# 2e question de M. Gaudreau :

Je reviens encore au niveau des résolutions, vous parliez d'Écotel qui ont fait des tests, ont-ils l'intention de mettre leur carte SIM en service prochainement ?

Réponse de M. Larry Bernier, maire :

Ils sont encore au niveau de l'expérimentation et des tests. Des techniciens viennent régulièrement ici dans le but de faire des tests. J'ai l'impression que ça avance. Dès que j'aurai des nouvelles, je vous les transmettrai.

# LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la levée de l'assemblée.

Pierre Arseneault

Directeur général et greffier-

trésorier

Larry Bernier

Maire





DATE 31-12-2023 16:23:00 IMPRIME LE: 05-01-2024 MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD PAGE 1 \*\*\*

# ANALYSE COMPTES FOURNISSEURS

			ANALIGE	JOWN 1L3	OUMNIGGE	0113	
FACTURE	****	NUMERO G-L		PAIEMENT			
DATE	NUMERO	FOURNISSEUR F	REPETITIF		SOLDE	COURANT	1 à 30 jours
BIOL01 01-12-23	775207 facture 2022	55 13100 000	S ENVIRONEX QUE	BEC 0.00	152.35	152.35	
31-12-23	775208 facture 2022	55 13100 000		0.00	294.34	294.34	
01-12-23	778377 facture de 20	55 13100 000		0.00	54.62	54.62	
29-12-23 31-12-23 TOTAL	937867 937868	55 13100 000 55 13100 000 5		0.00 0.00 0.00	167.29 469.10 1,137.70	167.29 469.10 1,137.70	
CLR 15-12-23 15-12-23 TOTAL	53832 154540	GROUPE CLR 7 55 13100 000 55 13100 000	TROIS-RIVIÈRES (QI	UÉ) 0.00 0.00 0.00	126.47 63.24 189.71	126.47 63.24 189.71	
COOP01 31-12-23		COOPÉRATIVE S 55 13100 000	OLIDARITÉ LAC ED		962.04	962.04	
TOTAL	dépense déc		1	0.00	962.04	962.04	
		DE0D001150.0D				902.04	
DESRO 13-12-23	166278	55 13100 000	OUPE PETROLIER (	0.00 0.00	2,689.03	2,689.03	
TOTAL	MAZOUT L	EGER .	1	0.00	2,689.03	2,689.03	
DRUM 12-12-23 TOTAL	578511	DRUMCO ENER 55 13100 000	RGIE 1	0.00 0.00	564.13 564.13	564.13 564.13	
ENTR01		ENTREPRENEU	R GILLES CLOUTIE	R			
07-12-23	C-786 CHARGEMENT	55 13100 000 SABLE DA		0.00	413.91	413.91	
TOTAL			1	0.00	413.91	413.91	
FQM ASS. 12-12-23 TOTAL	6568	FQM ASSURANO 55 13100 000	DES 1	0.00 0.00	2,650.73 2,650.73	2,650.73 2,650.73	
GRAPHICA 08-12-23	959343	GRAPHICA IMPR 55 13100 000 FEUILLES COMPTE		0.00	437.48	437.48	
TOTAL			1	0.00	437.48	437.48	
LATU01 18-12-23 01-12-23	1743 55 3FD001679	VILLE LA TUQUE 13100 000 55 13100 000		0.00 0.00	320.92 7,845.00	320.92 7,845.00	
11-12-23	3FD001705	DUES DES FOSSE S 55 13100 000	SEP	0.00	988.37	988.37	•
21-12-23	3FD001763	DECHET 55 13100 000		0.00	259.57	259.57	•
TOTAL		enfouissement	4	0.00	9,413.86	580.49	8,833.37
REVE01 14-11-23	20231031P	55 13100 000	IEBEC QUÉBEC	0.00	9,857.54	9,857.54	
TOTAL	01-10-23 au 3		1	0.00	9,857.54	9,857.54	
REVE02 14-11-23	20231031F	REVENUS CA 55 13100 000	NADA	0.00	5,552.70	5,552.70	
TOTAL	01-10-23 au 31	-10-23	1	0.00	5,552.70	5,552.70	
RGR 12-12-23	VF001444778 BATTERIE E	55 13100 000	STRIELLES RGR	0.00	671.89	671.89	1
05-12-23	VF00144480	55 13100 000		0.00	80.42	2 80.42	!
14-12-23		55 13100 000		0.00	104.56	6- 104.56	-
TOTAL	CREDIT POUR		3	0.00	647.7	5 752.3	1 104.56-
TELSEC 16-12-23 TOTAL	16-12-23	55 13100 000	C. / TÉLÉBEC L.P. 1	0.00 0.00	683. 683.		
VISAPIER 31-12-23	31-12-23 visa dece	VISA PIERRE 55 13100 000		0.00	1,311.	02 1,311.0	2
TOTAL	visa ueu		1	0.00	1,311	.02 1,311.0	02
** TOTAUX ** 14 FOURNISSEURS 24 * GRAND-TOTAL PAR NO DE G/L DE COMPTE FOURNISSEUR *				0.00	36,511	.41 11,688.5	55 9,412.62 15,410.24
COMPTES À		55 13100 000		0.00	36,511	.41 11,688.	55 9,412.62 15,410.24

1000

aus